

COMMISSION DES ARBITRES

Réunion : du Bureau de CDA du lundi 2 mai 2022, tenue au siège du District à Vesoul, à 17H30.

Président : M. DEBBICHE N

Présents : MM. PRUDHON – TRIFIGNY (en mode visio) – ZELFA KALAA

Le Président de séance ouvre la réunion, souhaite la bienvenue à tous et signale la participation de M. Trifigny en mode visio.

1. **Courriers reçus**

- Angelo Novellino : information situation arbitrage. Pris note.
- LBFC (CRA) : informations/documents fin de saison 2021/22 – contribution des CDA. Réponses à apporter avant le 20 mai.

2. **Dossiers à traiter**

- Candidatures Ligue 22/23 :

Le Bureau de CDA confirme les candidatures à l'accession à l'arbitrage en Ligue au titre de la saison 22/23, de MM. Redwan GAKRIM et Omer ALTUN.

S'agissant de ce dernier, convoqué pour être entendu par le Bureau de CDA afin d'évoquer sa faible disponibilité pour l'arbitrage en District peu compatible avec une candidature à l'échelon supérieur, mais s'étant excusé ; le Bureau décide de ne pas le reconvoquer, compte-tenu notamment des courts délais en cette fin de saison, mais aussi de la difficulté à trouver une date convenant à tous.

La section technique de la CDA définira l'ensemble des modalités liées à la préparation mais aussi à la validation de la présentation à l'examen, (qui aura lieu à la mi-juin prochain) seront portées à la connaissance et décision finale du Bureau de CDA.

- Festival U13G-U13F du 30 avril 2022 :

Retour par Matthieu Trifigny sur l'arbitrage de cette journée et les 5 jeunes arbitres désignés, qui ont officié avec satisfaction. Le Bureau de CDA valide la proposition faite en la personne de Maxime PERRINGERARD, pour représenter notre District à la finale régionale du 14 mai à Beaune. Félicitations à lui.

Le Bureau valide également le nom de Maxime PORTIER dans le cas où la CRA requiert un second arbitre pour cette finale, même si notre District dispose à ce jour d'une place.

- **Réflexions sur la désignation des arbitres sur les phases finales des coupes de la saison, jeunes et seniors :**

Un Bureau de CDA spécifique à la préparation des classements de la saison permettant ainsi de définir une approche de désignations des arbitres à partir des demi-finales de chaque coupe aura lieu début Juin 2022.

3. Dossier transmis par le secrétariat et/ou les commissions

Dossiers transmis par le secrétariat du District :

3.1) Match : Fc Pays Minier – Marnay du 19/03/22 en coupe de HS U15.

Arbitre : Hicham Ben Bani

Problème score rencontre sur FMI. >>> Application du barème CDA en vigueur.

3.2) Match : Marnay – Lure JS 2 du 20/03/22 en Départemental 1.

Arbitre : Maxime Princet

Problème saisie sanctions administratives sur FMI. >>> Pris note et classé.

3.3.) Match : Fc Pays Luxeuil – Vesoul Rc du 18/04/22 en coupe D3-D4.

Arbitre : Mohamed Amiri

Problème score rencontre sur FMI. >>> Pris note et classé.

3.4) Match : Ent Gr CC Villersexel/Magny Vernois/Rougemont – Vesoul Fc du 16/04 en CHS U18.

Arbitre : Alexandre Beauprêtre

Problème saisie sanctions administratives sur FMI. >>> Application du barème CDA en vigueur.

Dossiers transmis par la commission de discipline :

3.5) Match : St Loup/Corbenay/Magnoncourt 2 – Fc Pays Luxeuil 2 du 20/03/22 en Départemental 3 – groupe B.

Arbitre : Julien Mancassola

Mauvaise application lois du jeu. >>> Application du barème CDA en vigueur.

3.6) Match : Lure JS 2 – Larians 2 du 10/04/22 en Départemental 1.

Arbitre : Carlos Ferreira

Mauvaise application lois du jeu arbitre + non réception rapport observateur arbitre dans les délais. >>> Pris note.

3.7) Match : Fontaine – Vesoul Fc 3 du 16/04/22 en challenge du District.

Arbitre : Redwan Gakrim

Non réception rapport observation arbitre dans les délais. >>> Application du barème CDA en vigueur.

3.8) Match : Vesoul Fc 3 – Marnay du 18/04/22 en Départemental 1.
Arbitre : Redwan Gakrim

Non mention sanctions administratives (expulsion) sur feuille de match annexe. >>> Application du barème CDA en vigueur.

3.9) Match : Breurey – Fc Pays Luxeuil 2 du 18/04/22 en Départemental 3.
Arbitre : Sébastien Beauprêtre

Non application sanctions/lois du jeu. >>> Pris note.

3.10) Match : Frotey Vesoul – Vesoul Fc 3 du 24/04/22 en Départemental 1.
Arbitre : Cédric Cartiaux/Observateur CDA : Malik Kalaa Zelfa

Absence croix expulsion sur FMI. >>> Pris note.

3.11) Match : Jussey 2 – Perrouse 4 du 23/04/22 en Départemental 3.
Arbitre : Vincent Damien

Non mention sanction administrative (expulsion) sur feuille de match annexe. >>> Application du barème CDA en vigueur.

LE BUREAU DE CDA RAPPELLE, UNE FOIS ENCORE, AUX ARBITRES :

- **Que même un fait ou un incident, jugés anodins par l'arbitre, doivent faire l'objet d'une mention sur la feuille de match annexe, ou d'un coup de téléphone à un membre du Bureau qui jugera de l'opportunité ou de la nécessité de faire un rapport complémentaire.**

- **Que tout rapport complémentaire faisant suite à un / des fait(s) disciplinaire(s) doit être adressé au secrétariat du District + copie au secrétaire de la CDA, DANS LES 48 HEURES SUIVANT LA RENCONTRE (article 29 du Règlement Intérieur de la CDA).**

- **Qu'un carton rouge (exclusion) infligé doit toujours être indiqué dans le pavé « observations d'après-match » de la feuille de match / FMI. Seule la signification des cartons blancs (exclusion temporaire) ne doit plus faire l'objet d'une inscription dans ce pavé. Ces points ont fait l'objet d'un mail adressé à tous les arbitres en date du 8 octobre 2021, et ce rappel a déjà été porté dans le précédent PV du Bureau de CDA.**

4. Absences des arbitres

Journée du 05 et 06 mars 2022:

Néant

Journée du 12 et 13 mars 2022 :

Chiara NOVELLINO (Pays Minier)

Absence comptabilisée 1ère absence (amende : 25€)

Journée du 19 et 20 mars 2022 :

Arthur AFFLATET (Soing)

Absence comptabilisée 1ère absence (amende : 25€)

Sezer BINEN (Magny Vernois)

Absence comptabilisée 1ère absence (amende : 25€)

Journée du 26 et 27 mars 2022 :

Guy PELCY (Larians)

Absence comptabilisée 1^{ère} absence (amende : 25€)

Journée du 02 et 03 avril 2022 :

Néant

Journée du 09 et 10 avril 2022 :

Angelo NOVELLINO (Pays Minier)

Absence comptabilisée 2^{ème} absence (amende : 50€)

Journée du 16-17 et 18 avril 2022 :

Néant

Journée du 23 et 24 avril 2022 :

Didier DESTENAY (Lure JS)

Absence comptabilisée 1^{ère} absence (amende : 25€)

4.2 Arbitres excusés après la parution des désignations :

Journée du 12 et 13 mars 2022 :

Frédéric ADAM (Rougemont Concorde)

Application du barème CDA en vigueur

Omer ALTUN (Colombe)

Application du barème CDA en vigueur

Antoine CREVOISIER (Magny Vernois)

Application du barème CDA en vigueur

Journée du 19 et 20 mars 2022 :

Angelo NOVELLINO (Pays Minier)

Application du barème CDA en vigueur

Chiara NOVELLINO (Pays Minier)

Application du barème CDA en vigueur

Journée du 26 et 27 mars 2022 :

Mohamed AMIRI (Haute Lizaine)

Excuse validée/Non comptabilisée

Vincent PELCY (Larians)

Application du barème CDA en vigueur

Journée du 02 et 03 avril 2022 :

Néant

Journée du 9 et 10 avril 2022 :

Chiara NOVELLINO (Pays Minier)

Application du barème CDA en vigueur

Journée du 16-17 et 18 avril 2022 :

Frédéric ADAM (Rougemont Concorde)

Excuse validée/Non comptabilisée

Christophe PRIOU (Lure JS)

Application du barème CDA en vigueur

Journée du 23 et 24 avril 2022 :

Omer ALTUN (Colombe)
Rachid KHADDA (Vesoul Aggl Ol)

**Excuse validée/Non comptabilisée
Application du barème CDA en vigueur**

5. Points sur les candidatures d'arbitres de District saison 2021/2022

5-1) Dossiers de la saison 2021/2022 :

Candidats reçus suite à réussite examen pratique :

Franck AGNELOT (Fc 4 Rivières)
Romain CHEVILLARD (Vesoul Rc)
Maxime DROART (Haute Lizaine)
Benoit VARENNES (Traves)

Le Bureau de CDA les félicite et leur souhaite réussite et satisfaction dans la fonction d'arbitre.

5-2) Candidats à convoquer à tutorat arbitre suite à échec à leur 1^{er} examen pratique

Jonathan BASSET (indépendant)
Patrick COULON (Fc 4 Rivières)
Marius DEVOILLE (Francheville)
Mickaël HOURDEAUX (Fc 4 Rivières)
Louis HYENNE (Fc 4 Rivières)

5-3) Candidature annulée suite à non suite donnée après échec examen pratique et échec 2^{ème} tutorat arbitre :

Mohamed DOULA (indépendant)

5.4) Candidats admis en théorie à convoquer à examen pratique :

Albert DELCAMBRE (Fc 4 Rivières)
Julien ROSSI (Traves)
Mickaël HOURDEAUX (Fc 4 Rivières)
Julien ROSSI (Traves)
Lucas SCHWAAR (Larians)
Leo THIBAUT (Fc 4 Rivières)
Jonathan VUILLET (Fc Monts Gy)
Timéo VUILLET (Fc Monts Gy)

5.5) Candidat à convoquer à l'examen pratique suite à arrêt arbitrage d'une saison :

Axel MERCIER (Arc Gray)

Rappels des dispositions du Statut de l'Arbitrage:

Considérant les décisions du Comex de la FFF en date du 06/05/2021 relatives au statut de l'arbitrage :

La date du second examen de la situation des clubs (avec vérification du nombre de matches effectués par les arbitres), est repoussée du 15 au 30 juin 2022.

6. Points sur les désignations et les observations saison 2021/22:

Un point de situation est fait sur les désignations des arbitres, jeunes et seniors, et les observations réalisées à la date du Bureau. Celles-ci se déroulent de façon satisfaisante et permettront de tenir le calendrier prévu. A noter que les arbitres très / trop peu disponibles (hors motif médical) seront observés seulement si des créneaux s'avèrent libres pour ce faire. Le Bureau de CDA ne proposera en effet pas la promotion d'un arbitre vers un groupe supérieur, voire l'accession d'un jeune arbitre de District vers la catégorie Jeune Arbitre de Ligue s'ils ne manifestent pas la disponibilité attendue suffisante.

A noter que 40% d'indisponibilités sont à relever et à déplorer chaque week-end (samedi et/ou dimanche), ce qui ne permet pas de couvrir toutes les rencontres de nos compétitions, et donc pas de sécuriser nos matches comme ils devraient l'être.

Le Bureau de CDA remercie à nouveau vivement les arbitres qui acceptent spontanément ou « un peu forcés » de doubler (voire tripler...) chaque fin de semaine, au prix de risques de blessures ou de baisse de sérénité sur les rencontres difficiles, notamment en cette fin de saison, où une recrudescence de problèmes disciplinaires apparaît.

7. Poursuite de la réflexion relative aux indisponibilités (nouvelles règles fin de saison 21/22 ou saison 22/23) :

Le Bureau de CDA se doit de réfléchir au problème renvoyé par un taux d'indisponibilités anormal et beaucoup trop élevé des arbitres, pouvant atteindre plus de 40% par week-end.

Le Président de la commission demande aux membres du Bureau de travailler sur des propositions pouvant être faites à la CDA plénière de fin de saison, afin d'endiguer ce nombre d'indisponibilités particulièrement inquiétant, phénomène relativement nouveau par son ampleur.

Le statut de l'arbitrage en vigueur devra bien sûr être utilisé et respecté, car tout ne peut pas être fait ou « inventé » en la matière. Un travail est peut-être à engager avec d'autres CDA qui pourraient disposer d'effectifs plus favorables pour « aider » ...

Également, une information officielle pourra être ainsi portée par le Président du District sur ce sujet à l'Assemblée Générale des clubs de fin de saison, le 25 juin prochain.

8. CRA – ETRA : plan de développement de l'arbitrage régional et départemental :

Evocation du plan de développement de l'arbitrage régional porté par l'ETRA et présenté aux Présidents des Districts et des CDA. Ce projet ambitieux vise au recrutement, à la formation, au suivi et surtout à la pérennisation dans la fonction des arbitres nouvellement recrutés. A noter qu'une récente étude nationale faite, a montré que le turn-over entre les arbitres cessant leur activité et ceux venant à la fonction, pouvait être de 50 % dans certains districts, avec une durée moyenne de maintien dans la fonction de moins de 3 saisons.

Un plan de « recruteurs » d'arbitres au niveau régional a été présenté et est en cours de validation. Une visio entre chaque Président de District et de CDA doit avoir lieu pour cadrer le dispositif. Néanmoins, et même avant cette visio, le Bureau de CDA indique la vigilance qu'il conviendra d'observer quant au recrutement dans les CDA d'arbitres, jeunes notamment, mais lesquels partent souvent très rapidement à l'arbitrage en ligue, ce qui est positif et favorable pour eux mais appauvrit un peu plus encore notre effectif déjà insuffisant.

Également, le Bureau de CDA relèvera la difficulté dans la recherche de membres bénévoles disposant de temps mais aussi des compétences suffisantes pour accompagner, former, suivre et fidéliser nos arbitres.

9. **Prochaines dates de réunions** :

Bureau de CDA pour préparation des classements de fin de saison / réflexions sur les désignations des différentes coupes : **LUNDI 6 JUIN 2022, à 10H00, au siège du District.**

CDA plénière de fin de saison : **SAMEDI 11 JUIN 2022, à 9H30, au siège du District.**

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucun membre ne souhaitant s'exprimer, la séance est levée à 20H30.

RAPPEL :

Les décisions de la commission départementale des arbitres sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président de la CDA,
Nourédine DEBBICHE

Le secrétaire de la CDA,
Philippe PRUDHON